Envoyé en préfecture le 28/06/2026
Reçu en préfecture le 28/06/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260605-20260605_DCM7-DE

KERGLOFF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
KERGLOFF

Délibération n° :
2026.06.05
DCM7

Séance du 05 juin 2026

Date de convocation : 01 juin 2026
Date d'affichage : 01 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.
Mmes Valérie CARADEC, Sandrine GUICHOUX, Sanae NÉDELLEC, Patricia NORMANT, Corinne ROSPARS, Karen THOMAS ;
MM. Vincent LE DREN, Siméon LE BAIL, Philippe NÉDELLEC, Philippe SINDE.

Procurations :
M. Jean-Paul HENRY à M. Patrick URIEN ;
Mme Elodie BERNARD à Mme Sandrine GUICHOUX ;
M. David CAUDAL à Mme Corinne ROSPARS.

Absent : M. Laurent JACQUIN.

Mme NÉDELLEC Sanae a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Demande de subvention - PNP - Pont du Moulin du Roy
Domaine : 7.5 Subventions - Délibérations relatives aux demandes de subventions

Exposé

L'Etat accompagne les collectivités dans la réparation de leurs ouvrages communaux dégradés, notamment dans le cadre du Programme National Ponts (PNP).

Ce dispositif vise à soutenir les travaux sur les ouvrages présentant des désordres structurels majeurs, avec un taux de subvention pouvant atteindre 60% des dépenses éligibles (travaux et études). Les demandes de financement sont instruites au fil de l'eau.

Le Pont du Moulin du Roy constitue un ouvrage structurant permettant le franchissement de l'Hyères et assurant la liaison entre les communes de Kergloff et Carhaix-Plouguer. Il présente un état de dégradation nécessitant une intervention. Sa réhabilitation s'inscrit dans les objectifs du programme, tant au regard de la sécurité des usagers que de la continuité des dessertes.

Compte tenu des incertitudes pesant sur les capacités financières de Poher Communauté et afin de présenter un plan de financement prudent, il est proposé de ne pas intégrer, à ce stade, de fonds de concours communautaire dans le plan de financement prévisionnel.

Envoyé en préfecture le 28/06/2026
Reçu en préfecture le 28/06/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260605-20260605_DCM7-DE

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Intitulé des postes de dépenses	**Montant HT (€)**	**Financeur(s) associé(s)**	**Montant HT (€)**	**%**
Maîtrise d'œuvre	21 875	Etat – DETR/DSIL 2026	150 000	0,39
Etudes complémentaires	5 000	**Cerema – Programme national « Ponts – Travaux »**	**78 500**	**0,20**
Travaux de réhabilitation	358 874	Conseil Départemental - Pacte Finistère 2030 - V2	80 000	0,21
		Sous-total des co-financements	**308 500**	**0,80**
		Autofinancement (Commune de Kergloff)	**77 249**	**0,20**
Sous-total – Maîtrise d'œuvre	*21 875*			
Sous-total – Etudes préalables et complémentaires	*5 000*			
Sous-total – Travaux de réhabilitation	*358 874*			
TOTAL	**385 749**	**TOTAL**	**385 749**	**1,00**

Délibération

Vu le dispositif du Programme National Ponts porté par l'Etat,
Considérant la nécessité de réhabiliter le Pont du Moulin du Roy,
Il est proposé au Conseil municipal de :

- Autoriser M. le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat au titre du PNP pour cette opération, à hauteur de 78 500 €, soit 20% du coût HT des dépenses ;
- Autoriser M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote

☐ Nbre d'abstention :
☐ Nbre de vote « contre » :
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Patrick URIEN.

Pour le Maire empêché et par délégation,
M. Jean-Paul HENRY,
Adjoint aux Finances et aux Budgets.

Mme NÉDELLEC Sanae,

Secrétaire de séance.

MAIRIE DE KERGLOFF 29270 FINISTERE